



**SYNDICAT CGT EDF-GDF MONTLUÇON-GUERET**  
7 rue Marcel Paul BP 1248 03104 MONTLUÇON CEDEX  
tel. CGT : 04.70.03.54.91  
E-mail: [cgt.energie03@wanadoo.fr](mailto:cgt.energie03@wanadoo.fr)

## **INTERVENTION DU SYNDICAT DE MONTLUÇON GUERET AU RASSEMBLEMENT DU 8 AVRIL 2014 A CLERMONT FERRAND**

Chers amis, chers collègues, chers Camarades,

Avant de commencer cette intervention, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de notre collègue Olivier ALLUGUETTE.

Je dois, pour la bonne information de tous, revenir sur l'évènement dramatique qui nous amène à être rassemblé aujourd'hui.

Le 20 Novembre dernier, de fortes chutes de neige provoquent d'importants dégâts sur le réseau électrique, notamment sur notre région. Des renforts, dans le cadre de la FIRE, sont donc mobilisés et 6 de nos collègues de Montluçon se portent volontaires pour venir prêter main forte aux agents de Thiers. Pour deux d'entre eux, c'est leur première FIRE et c'est avec fierté de pouvoir assurer leur mission de service public qu'ils se rendent sur le terrain.

Se connaissant bien, les 6 agents se mettent à disposition de la hiérarchie de Thiers et sont envoyés sur un chantier à la Celles sur Durolles.

Ils ont pour ordre de travail un plan GEOCUTIL avec quelques annotations peu compréhensibles et incomplètes, et un numéro de téléphone injoignable ultérieurement.

Un d'entre eux est désigné Chargé de Consignation pour ce chantier, l'IACM est donc condamné ouvert avec un macaron,

la Vérification d'Absence de Tension est réalisée et la Mise a la Terre et en Court Circuit est posée.

Sur le chantier, une entreprise privée se propose de travailler avec eux, mais au vu du chantier, il ne semble pas nécessaire d'être aussi nombreux, la suite prouvera que si les renseignements avaient été plus précis, puisqu'en fait il y avait trois défauts sur ce tronçon, l'entreprise aurait pu intervenir, il y aurait eu alors délivrance d'une Attestation de Consignation et pose d'une deuxième terre.

Les deux premiers défauts étant éliminés, reste le troisième, dans un ravin, avec de la neige à mi cuisse, des arbres fragilisés par la neige, sur lequel se rendent 4 des 6 agents.

C'est sur ce chantier que le drame se produit. Olivier tombe inconscient, sans que ses copains s'expliquent pourquoi, et un de ses collègues est choqué, il sera hospitalisé sans que les examens ne révèlent de trace d'électrisation.

S'engage alors un long combat contre le temps qui passe toujours trop vite dans ces cas là, même si les secours sont longs à intervenir. Malheureusement au bout de plus de 35 minutes à avoir essayer de ranimer Olivier, la sanction la plus lourde et la plus injuste frappe nos 5 collègues.

Voilà pour les faits et nous ne pouvons pas encore aujourd'hui affirmer des choses que nous ne savons pas. Le décès d'Olivier est il du à une électrisation, une défaillance cardiaque ou un cumul des deux ? Seule l'enquête de gendarmerie pourrait peut être nous le dire.

Et ensuite, la famille à prévenir, une compagne et deux petits plongés dans le désarroi.

La compassion de la direction, qui tant bien que mal essaye d'apporter un soutien psychologique, tellement mauvais, qu'il s'avère inefficace et qui n'aura pas de suite.

Direction qui très rapidement reprendra sa casquette de briseur de salarié, tel qu'on le connaît dans toute entreprise au service

du capital. Direction qui va s'acharner à sanctionner et à essayer de se dédouaner de ses responsabilités.

Et puis le retour à l'agence de Montluçon le lendemain, avec tous les collègues à qui il va falloir peut être expliquer ce qui s'est passé, alors que tout est encore flou dans les esprits, une deuxième sanction en quelque sorte.

Mais aussi le retour dans les foyers où les familles vont devoir assumer la détresse du conjoint et du papa, désemparé par ce qu'il a vécu, et qu'il va falloir soutenir tous les jours, afin qu'il ne tombe pas dans la déprime qui pourrait avoir des conséquences fatales.

Et malgré la situation, le soutien mutuel entre la compagne d'Olivier et les cinq collègues, compagne qui du début a bien compris que les agents n'étaient pas les principaux responsables de cette dramatique situation, je dois d'ailleurs lui rendre un vibrant hommage pour le courage dont elle fait preuve depuis l'annonce de cette tragédie.

Ensuite tout s'enchaîne, plusieurs convocations par la gendarmerie, audition par le CHSCT, les obsèques d'Olivier, les nuits d'insomnie, les questionnements, les doutes, l'obligation d'assumer les répercussions vis-à-vis de sa famille, de celle d'Olivier et sur les collègues de travail, autant d'occasion de se remémorer ce douloureux évènement.

Et la direction qui entame ses basses besognes.

5 Décembre, notification de la suspension des habilitations avec impossibilité de monter l'astreinte entraînant déjà une sanction financière, 9 Décembre première convocation à un entretien préalable, 11 Décembre décision du report de l'entretien, 10 Janvier nouvelle convocation à un entretien préalable.

Les entretiens se dérouleront les 20 et 21 Janvier.

Entre temps message passé à l'encadrement pour mettre en quarantaine le plus gradé des cinq.

Suite à ces entretiens les sanctions tombent, un avertissement pour 2 agents, un blâme avec inscription au dossier pour 2 autres et une convocation à un conseil de discipline pour le cinquième.

Les faits reprochés, des manquements graves aux règles de sécurité.

Pourquoi des écarts de niveau de sanction entre les cinq agents, 2 étaient exécutants, 2 étaient maîtrise et le dernier est considéré comme le responsable de l'équipe.

Aujourd'hui 3 agents ont décidé de faire appel de leur sanction à une prochaine CSP et le conseil de discipline aura lieu

Vendredi prochain 11 Avril.

Il nous faut donc maintenant préparer la riposte à ces injustices.

En effet, la Direction plutôt que de sanctionner devrait prendre le temps de la réflexion afin de tirer des enseignements de ce douloureux évènement et attendre les résultats des enquêtes en cours.

Le traitement par cette direction des suites de l'accident mortel de notre collègue, démontre que celle-ci reste sur une conception féodale de la gestion de l'entreprise et de ses salariés.

Entre les grands discours à la mode

« management participatif » et la réalité, de tels moments révèlent que nous sommes toujours dans une conception hiérarchique autoritaire, culpabilisante, voir parfois inhumaine, incapable de faire son auto critique, incapable de faire fonctionner dans un cadre coopératif l'entreprise et les collectifs de travail.

La direction de l'entreprise décide unilatéralement contre l'avis des représentants des salariés, des évolutions des organisations, des moyens humains et matériel qui s'imposent au travail des agents et au bon fonctionnement du service

public. Un cadre de travail qui a de graves conséquences sur les conditions d'intervention des agents.

Aujourd'hui, elle refuse le temps nécessaire pour avoir une analyse sérieuse et suffisante sur cet accident par le CHSCT, les IRP, le collectif de travail.

La direction utilise un pouvoir, qui reste beaucoup trop important pour décider seule d'engager des procédures disciplinaires à l'encontre des 5 agents, oubliant par la même qu'elle sanctionne également un agent qui a perdu la vie en voulant assurer sa mission.

Les témoignages d'amitiés, de soutien reçus par la famille d'Olivier, l'expression de la solidarité autour de nos collègues, y compris celle de cadres de l'entreprise, démontrent que l'humanité au sein même de notre entreprise reste bien présente.

Au travers de ce dramatique événement se pose la question d'une autre conception de la gestion des entreprises et en particulier de notre entreprise de service public où l'intelligence humaine, la coopération dans le travail et la confiance sont indispensables.

Malheureusement nous ne pouvons que constater que la démocratie a encore à gagner sa place.

Dans cette affaire la direction se retrouve juge et partie, puisque c'est bien elle qui est la première responsable de cette désorganisation organisée et qu'en même temps c'est elle qui décide de sanctionner.

Quand des sanctions seront-elles engagées vis-à-vis de Messieurs les responsables de la DR Auvergne, de la DIR ACL, de la direction d'ERDF ?

Comment toute la responsabilité peut-elle reposer sur les 5 collègues et plus particulièrement sur celui qu'elle identifie comme responsable de l'équipe, alors qu'il n'a jamais été

désigné chargé de travaux par une hiérarchie locale, comme le prévoit les règles internes ?

Comment ne pas comprendre que dans les conditions dans lesquelles ils intervenaient, il ne puisse pas y avoir une perte de vigilance ?

Qui est responsable des fermetures de sites, nécessitant de plus en plus régulièrement des renforts sur un territoire mais aussi entre régions parfois éloignées, entraînant par la même des risques routiers de plus en plus importants ?

Qui est responsable de l'organisation du travail, quand on sait maintenant que la ligne principale du tronçon de 3 postes sur lequel travaillaient ces agents était elle aussi en défaut, et donc que le courant ne pourrait pas être rétabli le soir même, n'y avait il pas d'autres priorités ?

Qui aurait du s'assurer que les 6 agents pouvaient bien partir en renfort alors que pour certains ils étaient en dépassement d'horaire et en manque de repos ?

Qui aurait du tirer les enseignements des différentes FIRE effectuées depuis 1999, alors que partout l'on constate une dégradation des conditions de travail en régime perturbé et que régulièrement les directions sont alertées par les représentants des salariés, notamment en CHSCT ?

Qui est responsable de la non application des textes qui seraient d'après la direction aujourd'hui caduques et qui est dans l'impossibilité de dire quels textes les remplacent ?

Qui est responsable du manque d'investissement sur le réseau qui éviterait des pannes à répétition et c'est le cas sur le tronçon où intervenaient nos collègues, puisque l'on déplore 32 défauts en 5 ans ? Comme par hasard depuis Décembre ce réseau est enfoui. Je n'ose penser que la vie d'un agent soit estimée au coût de la rénovation, ce serait d'une indécence innommable de la part de la direction.

Qui peut donner des grandes leçons sur le respect des règles de sécurité, alors que les principaux responsables de la DR AUVERGNE n'ont à leur actif qu'une, voir aucune visite hiérarchique de sécurité ?

Qui devrait déjà avoir alerté les usagers et les pouvoirs publics sur les risques engendrés par la multiplication des moyens autonomes de production (groupes électrogènes, photovoltaïque, éolien) en terme de retour de courant sur le réseau public de distribution ?

Alors oui, au vu de toutes cette énumération, et j'en ai sans doute oublié, il est clair que les véritables responsabilités sont bien à rechercher du côté de l'employeur.

Non nos 5 collègues ne seront pas les lampistes qui devraient servir de boucs émissaires aux directions, afin que celle-ci sorte blanchie de ce tragique évènement.

C'est donc bien aux électriciens et gaziers de faire entendre raison à cette direction inflexible, jusqu'à maintenant et notre rassemblement d'aujourd'hui est la preuve que le ton monte un peu partout dans le pays.

Déjà de nombreux messages de soutien nous sont parvenus, parfois d'anonyme, de syndicats, d'organisations locales ou départementales, mais aussi d'élus de diverses régions qui vantent le mérite de nos collègues lorsqu'ils interviennent sur des situations exceptionnelles.

Sur notre région, le député du Puy de Dôme, André Chassaing, qui regrette de ne pouvoir être parmi nous, a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur l'organisation d'ERDF.

Nous avons multiplié les interventions dans les médias, non seulement sur le retrait des sanctions mais aussi pour alerter les pouvoirs publics sur la responsabilité d'ERDF, mais aussi la leur, en cas d'utilisation de moyens de réalimentation.

Des actions ont été menées dans le cadre des différentes journées d'actions interprofessionnelles, mais aussi sur certains sites.

Enfin la pétition nationale que nous remettrons tout à l'heure à la direction, a recueillie près de 5000 signatures.

Et puis aujourd'hui, nous sommes un millier réunis ici à Clermont venus de.....

Je voudrais au nom des syndicats de la région, plus particulièrement celui de Montluçon Guéret, mais aussi pour nos 5 collègues, vous remercier chaleureusement de votre présence.

Enfin je ne peux pas terminer cette intervention, sans évoquer le combat que mènent également nos copains à GARDANNE, avec un temps fort demain, mais aussi plus généralement tous les salariés victimes de répression patronale.

Pour conclure, nous sommes aujourd'hui le 8 Avril, date au combien emblématique pour nous électriciens et gaziers, puisque c'est le 68<sup>ème</sup> anniversaire de la nationalisation de nos entreprises, à l'initiative de Marcel PAUL, ministre communiste de la Production Industrielle en 1946.

Gageons que c'est un signe de victoire pour la défense de nos cinq copains et que l'avenir saura nous donner raison et confrontera nos directions à leur seule responsabilité.

Tous ensembles disons haut et fort

**NON AUX SANCTIONS,  
OUI A UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE  
EN TOUTE SECURITE.**